

LE PAYS

JOURNAL QUOTIDIEN

XVIII^{ME} ANNEE. MONTREAL, SAMEDI, 6 AOUT 1870. NO. 223

LA MERVEILLEUSE ET PARFAITE MACHINE A POINTS DOUBLES DE WANZER.

333 AVEC COUVERTURE EN BOIS, \$30 AVEC TABLE DE FER, 334 AVEC DESSUS DE MARBRE ET BOITE.

WM. PIPE, NO. 82, RUE ST. JACQUES, NO. 82.

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

ANNONCES DIVERSES.

R. LYNAGH, Encadreur d'Images et de Miroirs,

AVIS.

Remède du Dr. Hall pour le Choléra des Enfants.

AVIS PUBLIC.

James C. Bees, Jean-Bte. Allard, William Douglas,

Association des Carabiniers de Québec.

LE CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

Collets du Prince Arthur.

COLLET DU PRINCE ARTHUR.

RICE, FRERES, MONTREAL.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

ANNONCES DIVERSES.

R. LYNAGH, Encadreur d'Images et de Miroirs,

AVIS.

Remède du Dr. Hall pour le Choléra des Enfants.

AVIS PUBLIC.

James C. Bees, Jean-Bte. Allard, William Douglas,

Association des Carabiniers de Québec.

LE CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

Collets du Prince Arthur.

COLLET DU PRINCE ARTHUR.

RICE, FRERES, MONTREAL.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

AVIS.

ANNONCES DIVERSES.

Bonne nouvelle pour les Inventeurs Canadiens.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Acte concernant la Faillite de 1869.

FEUILLETON.

HISTOIRE

HOMME DU PEUPLE.

Suite

Dans cette nuit noire, cela produisait un grand effet.

Emmanuel fut bien content d'apprendre ces choses, et nous sortimes de la brasserie à dix heures.

Dans plus d'un endroit on voyait au loin des feux allumés, avec des hommes assis autour sur les pavés, fumant leur pipe et causant entre eux.

La masse des pavés nous arrêtait souvent. Plus d'une fois nos pieds tapèrent dans la boue profonde; mais nous arrivâmes pourtant à notre corps-de-garde, rue Saint-Jacques, l'un des meilleurs du quartier.

Il était grand, il y avait un lit de camp, un râtelier pour les armes, et une large cheminée à droite en entrant, où le feu pétillait et flamboyait comme dans les scieries de notre pays, ce qui nous réjouissait la vue, par un temps de pluie et de brouillard pareil.

Autour d'une grosse table de chêne les camarades, ouvriers et gardes nationaux, à dix ou quinze, buvaient et mangeaient. Ils avaient fait apporter du vin dans un broc, avec un grand pâté où chacun tranchait à son aise.

Voici du renfort, s'écria Perrignon tout joyeux, en venant nous serrer la main. Vous avez mangé?

— Nous sortons de chez Ober, répondit Emmanuel.

— Eh bien! mettez vos fusils au râtelier. Dans un quart d'heure vous monterez la garde.

Les autres continuèrent à boire, à rire, à raconter ce qu'ils avaient fait depuis trois jours. L'un parlait de l'attaque du Château-d'Eau, l'autre de la fuite du roi, un autre de l'enlèvement du trône, qu'on avait brûlé sur la place de la Bastille.

Chacun avait vu quelque chose d'extraordinaire, et c'est là que j'entendis pour la première fois un garde national chanter l'air "Par la voie du canon d'alarme," etc. dont plus tard les gens eurent les oreilles tellement remplies, qu'ils s'écriaient: "Mon Dieu! si nous entendions seulement encore une fois le bruit des charrettes et les cris des marchands d'habits! Quel malheur! Cela ne finira donc jamais!"

Ce garde national avait tous les couplets écrits sur un morceau de papier; il chantait d'une petite voix tendre, et nous répétions tous en chœur:

"Mourir pour la patrie! Mourir pour la patrie!"

Les larmes nous en venaient aux yeux. Perrignon, assis derrière avec nous, sur le lit de camp, nous racontait l'enlèvement de la Chambre, où se trouvait déjà la duchesse d'Orléans avec ses deux enfants; la manière honteuse dont les députés satisfaits l'avaient abandonnée, — lorsque le général Bédouin, sur la place de la Concorde, leur demandait des ordres, et que personne, ni les ministres, ni le président, n'osaient en donner; — l'arrivée du peuple, et l'abolition de cette veuve, habillée en noir, au milieu du débordement, malgré les cris et la fureur; son calme, lorsque Marie et Crémieux demandèrent le gouvernement provisoire, et que Lamartine faisait un discours superbe, déclarant que la nation seule pouvait décider ce qu'elle voulait selon la justice.

Elle se serait restée là, dit-il, en sautant toute pâle ceux qui prononçaient des mots pour elle; rien n'aurait pu la forcer de partir, si la grande multitude n'avait à la fin rempli tous les bancs, et si Ledru Rollin n'avait en quelque sorte proclamé la république. Alors le torrent l'entraîna.

Perrignon disait que le courage de cette femme l'avait attendri; que pas une reine de France n'avait encore montré la même fermeté; seulement que dans cette race de satisfaits, — qui depuis dix-huit ans approuvaient tout, votaient tout les yeux fermés, — pas un seul n'avait eu le courage de se faire tuer pour la défendre!

Il disait aussi que malheureux ment ces êtres sans cœur ne manquent jamais sous aucun gouvernement, qu'ils arrivent tout de suite se mettre à table, en écartant les bons citoyens des deux côtés, en parlant de leur dévouement, en ayant encore l'air de se sacrifier, la bouche pleine et le ventre gonflé de nourriture; mais qu'au premier coup de feu tous disparaissent comme des ombres; qu'ils trouvent leur peau trop délicate pour recevoir un accroc!

"J'ai vu ça, mes enfants, disait-il, l'affaire de 1830 m'a découvert la bas-

Etudes sur les industries de Québec.

I. LES TANNERIES.

Le tannage est, sans contredit, une des plus importantes industries de cette ville. En consultant les relevés statistiques publiés récemment par la "Société d'encouragement de l'industrie locale" on verra que le nombre de tanneries et corroies de Québec est de 44. Le nombre total d'hommes employés dans ces divers établissements est de 225.

Les trois quarts, au moins, des peaux qui sont tannées ici, viennent de la Province d'Ontario et des Etats de l'Ouest. Une fois tannées, ces peaux sont expédiées à Montréal qui est le grand marché de cuirs pour la Province d'Ontario et les provinces Maritimes. La quantité de peaux fournies par la cité et le district de Québec pour servir à peine à alimenter trois de nos grandes tanneries.

Les tanneries de Québec ont sur celles des autres villes de la Puissance les avantages suivants: 1o. L'écorce de pruche est à plus bas prix; 2o. les huiles employées dans le corroyage, comme l'huile de morue, celle de baleine, coûtent moins cher à Québec, vu la différence dans le fret; 3o. la main d'œuvre est moins coûteuse; 4o. enfin, il y a, dans nos tanneries québécoises, plus d'économie, plus de surveillance, plus d'habileté dans le travail.

Dans la préparation des peaux et dans le tannage proprement dit, les pratiques suivantes sont en usage général chez nos tanneurs de la rue Saint-Vallier.

1o. Le ramollissement des poils se fait invariablement à la chaux.

2o. L'enlèvement de la chaux s'exécute au moyen d'un procédé de fermentation qui n'est plus en usage en Europe; ce procédé consiste à mettre les peaux en contact avec un mélange de fiente de poules et de son.

3o. Le gonflement s'opère au moyen de la jusée, ou tan aigri.

4o. La matière tannante employée est l'écorce de pruche exclusivement; il n'y a d'exception que pour certaines imitations de cuirs français, pour lesquelles on emploie un mélange de sumac et de terre du Japon (catechu) importés d'étranger.

Parmi les améliorations modernes qui ne me paraissent pas avoir encore été essayées par nos tanneurs, je me contenterai de signaler les suivantes:

1o. D'abord, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, le ramollissement des poils, pour faciliter l'ébourrage, se fait de diverses manières, et entre autres, comme suit:

1o. Travail à la chaux; à peu près comme il se pratique ici. On donne à cette opération, en France, les noms de plaignage, plaignage ou pelanage.

2o. Travail à l'orge ou au seigle. Pour ce travail, on se sert d'une pâte aigre de farine d'orge ou de seigle délayée dans de l'eau. Durant la fermentation de ces pâtes, il se développe un acide particulier (acide lactique) qui réagit sur les poils comme la chaux.

3o. Travail à la jusée. Les peaux sont plongées dans une liqueur de tan aigri.

4o. Travail à l'échauffé. Il consiste à soumettre les peaux à l'action de la vapeur d'eau chaude. Ce procédé offre plus d'un inconvénient. Dans le procédé américain dit cold sweating, on expose les peaux dans une atmosphère d'eau froide. Ce procédé est très vanté, et mérite d'attirer l'attention de nos tanneurs.

Quant on a recours au travail à la chaux — qui est le travail exclusivement employé à Québec — il importe de bien connaître les dangers et les inconvénients de ce procédé, et les méthodes en usage pour y remédier.

Quant les peaux ont été quelque temps en contact avec la chaux, elles absorbent et retiennent dans leurs pores, en dépit des nombreux lavages qu'on leur fait subir, une certaine quantité de chaux, qui, se combinant plus tard avec la matière tannante, nuit singulièrement à la qualité des peaux, et les détériore. A Québec, comme je l'ai dit plus haut, on emploie, pour cet objet, un mélange de fiente de poule et de son. Une seule de ces substances suffit. Ce mélange, ou la combinaison de ces deux substances, est tout-à-fait inutile; et si l'on continue à employer ce procédé, on doit, évidemment, donner la préférence au son, d'autant plus que la fiente de poule a pour effet, bien souvent de détériorer les peaux.

Parmi les agents employés ailleurs pour l'enlèvement de cette chaux, on

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

Compagnie d'Assurance LA ROYALE,

vante beaucoup l'acide chlorhydrique très dilué. De fait, l'acide chlorhydrique est un des dissolvants les plus actifs de la chaux, et je recommanderais volontiers à nos tanneurs d'en faire l'expérience.

Le gonflement, qui a pour objet d'ouvrir les pores de la peau, afin de faciliter la combinaison de la matière tannante, s'opère dans nos tanneries à l'aide de la jusse. En Angleterre, on vante beaucoup l'emploi de l'acide sulfurique (huile de vitriol) dans la proportion de 1 d'acide pour 1,000 d'eau. En France, on est opposé à l'emploi de l'acide sulfurique; mais je crois que c'est un préjugé; et je conseillerais à nos tanneurs de s'en assurer par quelques expériences bien dirigées.

Le tannage proprement dit se fait, à Québec, avec le tan de l'écorce de pruche concassée ou pulvérisée. Les tanneurs de la rue Saint Valier ne connaissent aucun avantage à l'essence de tan.

Cette essence se préparait sur une grande échelle en Canada, il y a quelques années, et s'exportait aux États-Unis. La préparation de cette essence entraînait une grande destruction de nos pruches (abies canadensis), sans aucun profit pour le pays, nos tanneurs ont porté plainte au gouvernement qui a frappé d'un droit assez élevé l'exportation de ce produit.

Aujourd'hui la fabrication de cette essence a considérablement diminué; mais certains spéculateurs, au lieu d'exporter l'essence, exportent l'écorce elle-même; de sorte qu'un droit sur l'exportation de l'écorce rencontrerait l'approbation de nos tanneurs, tout en rapportant un revenu à la Province.

Les peaux tannées avec l'écorce de pruche offrent toujours une certaine rudesse au toucher: elles n'ont pas le poli, le glacé des cuirs français, et durant les chaleurs de l'été, il sort de ces peaux une substance grasse et visqueuse.

Cette rudesse des peaux est-elle due à l'écorce de la pruche? N'est-elle pas due à l'imperfection des moyens employés pour enlever la chaux à la suite du pelage? La matière gommeuse qui exude durant les chaleurs de l'été, est-elle une combinaison particulière de la chaux avec le tannin? Est-ce une matière résineuse particulière à l'écorce? Je ne saurais répondre à ces questions.

Par la noblesse et la loyauté de son caractère, la fermeté de ses convictions, il s'est attiré l'estime et l'affection de tous les partis. Les funérailles auront lieu à St. Charles, lundi prochain, à 10 heures. Nous publierons, dans le courant de la semaine prochaine, quelques notes biographiques sur le regretté défunt.

Il est bien compris maintenant que ce n'est pas une position importante, et qu'au sein longtemps que les prussiens occuperont Saarlouis, ce n'est pas une position militaire dont on puisse tirer avantage.

Les citoyens de départements qui, dans le principe, avaient été exemptés du service de la garde mobile, ont été appelés à fournir immédiatement leur contingent.

Une dépêche de Francfort, en date de mardi, dit qu'on croit généralement qu'il y aura une grande bataille près de Mayence.

Le nombre des soldats qui sont massés à Mayence est excessivement considérable. Les citoyens de Francfort, qu'on supposait hostiles au gouvernement prussien, n'en ont pas moins donné aux troupes une excellente hospitalité.

S'ils détestent les prussiens, il est encore plus vrai que les habitants de Francfort détestent également les prussiens. Cette guerre lointain de détacher Francfort a fait naître chez elle un sincère attachement pour la patrie.

Les officiers allemands pensent que la Prusse montrera, sur le champ de bataille, qu'elle possède une artillerie supérieure à celle de Napoléon, et que les mitrailleuses ont fort à faire pour lutter avec les engins destructeurs prussiens.

Mort de l'hon. M. Kierzkowski.

C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous avons appris que l'hon. M. Kierzkowski, député au parlement fédéral pour le comté de St. Hyacinthe, est mort à St. Ours, le 4 août, après avoir enduré les souffrances d'une cruelle maladie.

M. Kierzkowski était né dans le Grand Duché de Posen, le 21 novembre 1816; il fit ses études à Paris et reçut bientôt un diplôme d'ingénieur civil. Il vint en Amérique en 1841, et c'est en 1842 qu'il s'établit en Canada. Il était un des ardents avocats de la cause libérale, et jusqu'à la fin de sa vie il consacra sa belle intelligence et ses remarquables talents à la défense du parti qu'il avait embrassé.

Par la noblesse et la loyauté de son caractère, la fermeté de ses convictions, il s'est attiré l'estime et l'affection de tous les partis.

Les funérailles auront lieu à St. Charles, lundi prochain, à 10 heures. Nous publierons, dans le courant de la semaine prochaine, quelques notes biographiques sur le regretté défunt.

Une réception.

M. John Lovell offrait jeudi soir, dans sa magnifique résidence de la rue Ste. Catherine, une charmante fête à tous les employés de son vaste établissement, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, et aussi de celui de la cinquantième année de son séjour en Canada. Un grand nombre d'invités, parmi lesquels on pouvait compter plusieurs notabilités de la ville, et presque tous les représentants de la presse, assistaient à la fête. La plus fraîche gaîté n'a cessé de régner pendant toute la soirée, et ce n'est qu'à une heure assez avancée que les invités se retirèrent.

Les employés de M. Lovell lui présentèrent, comme marque de reconnaissance, une fort belle pendule en or, ainsi qu'un superbe bracelet d'or pour Mme. Lovell.

Nous reproduisons ci-dessous l'adresse qui accompagna ces présents, ainsi que la réponse que fit M. Lovell.

A JOHN LOVELL, Esq., Très cher et honoré Monsieur.

Nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, de notre part et de celle de nos collègues, nos compliments les plus cordiaux. Ce jour est en effet bien mémorable, marquant le cinquantième anniversaire de votre arrivée en ce pays, au bonheur et à la prospérité duquel vous avez tant travaillé. Nous nous réjouissons de ce que vos efforts ont été si féconds, et de ce que vous avez obtenu une honorable position dans l'estime de vos concitoyens, en vous révélant d'une façon qui s'étend même au-delà des limites de cette vaste Péninsule. Nous vous assurons que nous sommes très fiers de vous compter parmi nos concitoyens, et de plus, qu'un commerce plus intime avec vous nous a pénétré d'une estime éternelle pour une personne tel que vous qui s'est toujours montrée un citoyen si consciencieux et si désintéressé.

L'année courante a été pour vous très laborieuse et vous a fourni de grandes causes d'anxiété—résultat naturel de votre entreprise—à vous seul, d'un travail de l'étonnante du Canada Dominion Director, ouvrage qui ne peut manquer d'être d'une immense valeur pour les intérêts du Canada, en procurant à nos concitoyens des Bénéfices britanniques un moyen sûr d'estimer l'ordre des achats et l'avenir glorieux de ce pays, leur faisant connaître les marchés actifs; ses canaux, ses havres et ses chemins de fer, ses vaisseaux et ses bateaux à vapeur sur les mers intérieures et ses rivières; le rapport de ses immenses forêts et de ses vastes campagnes; leur indiquant les millions d'arpents de terre inculte attendant la hache et la charrue de l'émigrant; ces immenses trésors minéraux attendant le pic et la pelle du capitaliste; son pouvoir hydraulique illimité prêt pour la bobine et le métier du manufacturier. Un travail enfin digne de votre réputation comme étant un des principaux éditeurs patriotes du Canada; et nous espérons sincèrement que cette réputation agrandira beaucoup votre prospérité matérielle, comme elle doit certainement ajouter à l'importance de votre pays adoptif.

Nous espérons que l'occurrence—à la veille d'opérations actives pour finir ce qui est la bonne réception qui l'attend—du jour que nous célébrons, puisse être un signe heureux d'un succès complet, au point de vue financier ainsi qu'il le sera, nous en sommes certains, sous tous les autres rapports.

Dans une occasion si intéressante, nous désirons vous présenter cette faible marque de la sincérité de nos profonds souhaits pour que vous et votre famille continuiez en prospérité; et en souvenir de ce jour, nous vous présentons, par Madame Lovell, ce bracelet, comme tribut de respect de la part de vos employés pour les nombreuses vertus que vous nous avez montrées, d'une tendre mère et d'une dame charitable.

En vous souhaitant de nombreux retours de votre jour de naissance, Nous sommes, Très-cher et honoré Monsieur, Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs, PHILIPPE LAMONTEUX, Pour le Département des Jours.

JOHN A. WATKINS, Pour le Département des Jours.

JEAN BIVETTE, Père, Pour le Département des Presses. EDWARD COYLE, Fils, Pour le Département des Presses Hydrauliques. JOHN DELANEY, Pour le Département de la Reliure.

JOHN KIRKPATRICK, Pour le Département du Directeur. W. H. HICKS, Pour le Département Editorial au News. L. LABONTE, Pour le Département des Livres d'Ecole. MARTIN NEHER, Pour le Département des Cartes coloriées (Représentant 200 employés.)

A MM. LAMONTEUX, WATKINS, REYNOLDS, ETC., ETC., ETC., Messieurs.

Je reçois avec un sincère plaisir votre adresse de félicitations, à l'occasion de cette anniversaire, car elle est une preuve de la confiance et de la bonne volonté qui existent et que j'ai toujours essayé d'entretenir parmi vous. J'ai grandement raison d'offrir mes remerciements pour les nombreux bienfaits qui m'ont été prodigués durant une longue vie et je me rappelle avec bonheur la sincère et appelée à moi service que vous m'avez rendu et que j'ai appelé à moi service. Je puis dire que depuis si longtemps on travaille pour moi. Je suis toujours très affectueux et plein d'intérêt pour quelque chose en votre honneur et je me réjouis de voir qu'il s'en fait encore avec moi. Vous allusion au Directeur de la Puissance du Canada m'a particulièrement plu, car je pense que cette œuvre que j'ai entreprise et que j'ai poursuivie avec votre personnel sera véritablement d'une grande utilité pour le pays tout entier. Dans cette conviction j'ai pris l'initiative et si par hasard, je ne pouvais réussir à accomplir l'œuvre que j'ai entreprise, je ne serais pas en peine de faire une Gazette Canadienne donnant l'histoire de chaque cité, ville, et village dans l'Amérique Britannique du Nord, je pense que j'aurais au moins contribué pour quelque chose en imprimant le Directeur de la Puissance.

Relativement à cet ouvrage, je dois dire que j'ai déjà les descriptions et le nombre d'habitants dans plus de 1500 endroits de la Province d'Ontario—plus de 800 endroits dans la Province de Québec, plus de 500 endroits dans la Province de la Nouvelle-Écosse—plus de 500 endroits dans la Province du Nouveau-Brunswick—faisant pour ces quatre Provinces près de 35,000 endroits. On s'occupe actuellement de la Province de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Édouard et je ne doute pas que lorsque tout sera terminé il y aura 4,000 endroits à mentionner dans le Directeur de la Puissance. Je ne puis donc vous assurer que j'ai beaucoup de plaisir au succès des journaux et de la presse périodique.

Nous vous en avons donc rapport que nous avons reçus que la Province d'Ontario à 236 publications, Québec à 123, Terre-Neuve à 15, la Province de la Nouvelle-Écosse à 35—Terre-Neuve à 15 et l'Île du Prince Édouard à 8—faisant un total de 246 journaux et publications imprimés dans les six provinces et il y a un grand doute que ce nombre augmentera bientôt.

Je suis convaincu que vous me permettrez d'offrir mes sincères remerciements à plusieurs messieurs ici présents et à ceux qui ne sont pas ici, pour leur dévouement et pour les efforts qu'ils ont déployés pour obtenir des renseignements exacts pour cet ouvrage.

Depuis le mois de février dernier jusqu'à ce jour, 40 agents et 20 chevaux ont travaillé pour le Directeur, en voitures d'hiver tout d'abord et ensuite en voitures d'été, quelques-uns même à cheval pour se rendre à des endroits inaccessibles aux sleighs et aux wagons. Les agents ont été très soigneusement choisis, suivis de quelques assistants allant d'un endroit à l'autre pour obtenir des renseignements dans les différents places de cette province. J'ai aussi un autre de mes fils accompagnés de quelques agents, qui ont été envoyés en bateau sur la rive nord de St. Laurent, depuis la Baie Murray jusqu'à la côte du Labrador pour le même objet. Demain, un autre de mes fils partira d'ici avec plusieurs agents pour recueillir des informations dans les Provinces Maritimes.

J'espère que la circonstance que nous célébrons ce soir sera d'une heureuse augure pour l'accomplissement de la tâche que j'ai entreprise et que vous voudrez bien me permettrez de me remercier de ce que vous avez décerné à Madame Lovell et à moi en remercie pour elle. Je vous assure que j'en suis très reconnaissant et que j'en suis très fier. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

Je récite avec reconnaissance ce que vous m'avez écrit et que j'ai lu avec plaisir. Je vous prie de croire que j'ai un grand intérêt à ce que vous tous et moi, nous puissions continuer à travailler ensemble pour le bien de ce pays.

mais doit être tenu avec dignité et contenance. Ce qu'il doit éviter avant tout c'est d'user de la publicité restreinte dont il dispose pour calomnier les gens de la localité et insulter les étrangers. Sinon, son insignifiance même n'a plus d'excuse, et d'instinct il devient nuisible. C'est donc avec satisfaction qu'on a appris ici que M. Buies avait intenté un procès au calomniateur et le forcer à respecter à l'avenir la vie privée.

D'après une dépêche de Providence, l'équipage d'un bateau-pilote de Newport a vu un brick en feu près du Block Island. Ce bâtiment appartenait à la ligne de flottage. On croit qu'il avait une cargaison de pétrole.

On écrit d'Ottawa à la date du 3: «Le feu est dans les bois tout autour d'Ottawa et, ce matin, la fumée est si épaisse qu'on se voit à peine dans les rues. On dit que, dans le township de Gloucester, 500 cordes de bois appartenant à la communauté des Sœurs Grises, ont été brûlés.

Il y a eu une grande demande d'hommes pour les chantiers du haut de l'Ottawa. Les fabricants ont envoyé des agents pour en recruter jusqu'à Montréal et Trois-Rivières.

Voilà ce que j'appelle une semaine! Les émotions ne nous ont pas manqué, oh! non. Nous avons été roulés dans les émotions comme le baigneur dans les flots de la mer.

Pour la raconter, cette semaine où nous avons tant vécu, il faudrait la suivre pas à pas, minute par minute. Si les braves gens qui se plaignaient du calme plat ne sont pas satisfaits, ils ne sont pas raisonnables.

Lundi matin je rencontre le major Casmajov. Il venait d'assister au travail des mitrailleuses. Il rayonnait d'un noble enthousiasme.

—Ah! quel spectacle, mon cher monsieur, me dit-il; maintenant je puis mourir.

—Qu'y a-t-il donc, vénérable major? —Figurez-vous des petites machines de rien du tout. Il suffit de deux hommes pour les manœuvrer. Quarante coups à la seconde, et quels coups! Vous placez cinq cents vieux chevaux en guise de Prussiens, à deux mille cinq cents mètres, et, crac! il ne reste plus rien. On regarde, on ne distingue pas la tête du sabot. De la boue, de la bouillie, une poussière de sang. C'est superbe.

Le major avala d'un coup un bock de bière. Vous comprenez, reprit-il, que nous n'avons plus à hésiter. Nous jetons cinq cent mille hommes sur le Rhin comme un coin de jeu. En avant marchez jusqu'à Berlin. En route nous avons tout balayé et nos soldats campent sur l'allée des Tilleuls.

Je quitte le vieux et je me mêle aux groupes. Il n'est question que de Bismarck, de Benedetti, du roi de Prusse et de M. de Werther.

A la chambre, la discussion du budget obtient le succès d'une fêerie à la quatrième représentation; on est préoccupé de toute autre chose que de ce qui se dit à la tribune. Un incident, qui en tout autre temps eût déridé la gaieté française, passe inaperçu. Je vais parler de ces dix chanoines à dix mille francs chacun, total cent mille francs par an, constitués gardiens des tombeaux des empereurs. Ces chanoines gardiens sont chargés de garder à Saint-Denis, où ils se séjournent pais, le tombeau de Napoléon Ier qui est aux Invalides et celui de Charlemagne qui est en Prusse.

A cette même séance, on lève un autre livre. Il s'agit d'une inspection générale dont le ministère lui-même ne conteste pas l'utilité.

M. Chevandier de Valdrôme est bon prince: il avoue que la France peut se passer de l'inspection, mais il est quelqu'un que la suppression de l'inspection contraindrait fort, c'est l'inspecteur.

On rit, et je ne vois pas pourquoi. M. Chevandier est dans la logique gouvernementale. La plupart des fonctions n'ont plus de raison d'être. Les sous-préfets sont un rouage inutile; mais il y a donc supprimé les sous-préfets? Certes, certains sous-préfets choment toute l'année, mais que ferait-on des premiers présidents, des présidents de chambre, des procureurs généraux et des conseillers? Il y a sur ce point, comme sur beaucoup d'autres un désaccord complet entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit gouvernemental. Le premier prétend que le fonctionnaire est fait pour la fonction: le second soutient l'opinion opposée, et, à son point de vue, il a parfaitement raison. Le fonctionnarisme est le couronnement du système monarchique.

On mesure la force d'une monarchie au luxe de ses sinécures. Les dix chanoines gardiens des tombeaux des empereurs, cent des sinécures et c'est en ce sens que les sous-préfets sont aussi des chanoines.

Mardi matin la guerre s'accroît. Il y a des cliquetis d'épées dans l'air. Casmajov est dans tous les groupes, battant la charge. Il continue à conduire nos soldats à Berlin et à dresser leurs tentes dans l'allée des Tilleuls. On parle de l'arrivée du jeune Werther, porteur de propositions inadmissibles. La rente baisse, baisse, baisse. Tout à coup, vers deux heures, cinquante petites voitures s'élançant à fond de train du pont de la Concorde, et brûlent le bitume de la rue Rivoli. «Cent francs si tu arrives le premier», crie une voix au cocher. Il paraît que tous les cochers sont stimulés par la promesse d'une prime. On dirait d'une course au galop de voitures publiques. En moins de dix minutes les cinquante équipages ont touché barre au grand escalier de la bourse. De la première arrivée, un homme se précipite tenant à la main une branche d'olivier enlevée dans la course à la vanture d'un charcutier. «La paix! la paix!» le père Antoine a sauvé la situation. Et la rente monte comme un acrobate au mat de cocagne de la hausse. On ne sait encore de quel il s'agit, mais on achète avec fureur comme tout à l'heure on vendait avec acharnement. Sauvés, mon Dieu!

Enfin l'on s'explique et l'on apprend que M. Ollivier a parlé, non pas à la chambre, mais à la cantonade. L'incident a pris fin: pas plus de roi d'Espagne que sur la main. Hohenzollern fils étant on ne sait où, on a été chercher l'auteur de ses jours en villégiature sur les bords du lac Constance. — Père Hohenzollern, j'ai donné à votre fils l'autorisation de chasser la couronne de Charles-Quint. Cette autorisation, je ne la retirerai pas quand il s'agirait de faire escarbouiller un demi-million d'hommes.—Merci, sire, je reconnais là le futur César allemand.

—Non, millions de cartouches! je ne la retirerai pas, mais vous la retirerez pour moi. Vous allez écrire sur-le-champ à Prim que, tout d'abord, je fais le cuirassier Léopold préférer au trône d'Espagne le grade de colonel à la suite dans l'invincible armée prussienne. Allez, mon garçon, et faites vite.

Tout est donc terminé, la bourse ramasse ses morts. On parle d'un banquier qui a perdu six millions et d'un député qui a gagné quinze cent mille francs. Ruines et triomphe! En une demi-heure ceux-ci ont passé du palais à l'hôpital, et ceux-là de la misère à la fortune. La bourse se sonnera de ce demi-heure du 12 juillet, de ce terrible coup de bourse qu'on appelle le coup du père Antoine.

Le lendemain, pas un point noir à l'horizon du Constitutionnel. Un soleil radieux se lève dans le premier-Paris de cette feuille, ultrabelliguisme la veille, pour éclairer notre victoire diplomatique. Le ministère propose de monter au Capitole. Par trente-cinq degrés de chaleur, c'est rude. Casmajov est furieux. Il veut absolument aller coucher dans l'allée des Tilleuls, et si le gouvernement recule, il enlèvera des volontaires, et ira conquérir à lui seul Rastadt, Mayence et l'Erhebrenstein. Le public attend avec confiance la déclaration du ministère.

Ah bien oui! Du côté de l'Espagne plus d'incident, M. Olzagaga a officiellement annoncé au ministre des affaires étrangères le déstement de Léopold, mais les négociations sur ce point avec la Prusse ne sont pas encore terminées. Qu'est-ce que cela veut dire? Puisque la cause du différend est supprimée, quel peut-être l'objet des négociations? Casmajov se serait-il faufilé dans les conseils du gouvernement?

Au sénat, on est encore plus monté qu'au corps législatif. Le véritable M. Larabit demande qu'on en finisse; M. Harbet Delisle brûle du désir de marcher à la frontière; M. Brenier se fait fort de prouver par A plus B que la guerre est une nécessité de premier ordre. Tous les pères du Luxembourg sont piqués de la monche belliqueuse. J'ai vu le moment où M. Rouher allait être obligé de faire une distribution de chapeaux.

Le France aurait compté un bataillon de plus, le bataillon des pères nobles.

Et le Journal Officiel, que dit-il pendant que la France attend avec anxiété le mot du dénouement? Ouvrons-le.

«S. M. le roi de Prusse est allé passer quelques jours à Bade. Me voilà satisfait. Je comprends que ce soient les contribuables qui payent un journal si bien au courant de la situation.

Le lendemain, nouveau changement à vue. Hier le Constitutionnel se parlait de la victoire pacifique. Mais il n'est plus question de la paix; il en est au contraire. Une dépêche de Bismarck retourne le gant de la situation. On parle de passe-ports donnés à M. de Werther et de passe-ports demandés par M. Benedetti. La dégringolade de la bourse est formidable. Courons à la chambre.

A la chambre, personne, je veux dire pas de ministres. On parle budget à la tribune et guerre sur les bancs. Les ministres viendront-ils nous tirer de cette anxiété incertaine? A cinq heures, on apprend qu'ils ne viendront pas; ils sont retournés aux Tuileries, où ils déchiffrent une dépêche de mille mots. Mille malheurs!

Ont-ils assez fait depuis huit jours avec le drapeau de la France? Ont-ils assez de force arboré, puis plié et remis dans l'armoire?

Allons donc nous coucher sans plus savoir que la veille si nous sommes les amis ou les ennemis de la Prusse, et, comme la veille et l'avant-veille, attendons à demain.

Je ne ris plus. Voilà enfin une journée grave qui se lève. Les canons ont pris fin, les jeux de bourse ont cessé. La guerre est déclarée. Nous ne l'appelions pas de nos vœux; nous espérons que, dans ce siècle de discussion, les congrès remplaceraient les champs de bataille pour régler les différends des rois et des peuples, mais, puisque l'épée est tirée du fourreau, il n'y a plus à hésiter. Il faut marcher à la suite du drapeau. Nous le suivrons partout où il ira, en répétant le vieux cri français: Dieu protège la France!

Edmond Texier.

Les Danois et l'article 5 du traité de Prague.

Un de nos plus légitimes griefs contre la Prusse est sa conduite envers le Danemark, notre fidèle allié, et le mépris qu'elle a montré depuis 1865 pour ses propres engagements, stipulés à l'article 5 du traité de Prague.

Nous ignorons encore si le peuple danois voudra saisir l'occasion qui lui est offerte de revendiquer, en se rangeant à nos côtés les armes à la main, ses droits indignement méconnus. Mais il est opportun de montrer que les intérêts danois et les intérêts français sont étroitement liés dans la guerre actuelle.

Ce fut au nom de la nationalité allemande que la Prusse et l'Autriche, sa complice et sa dupe en 1864 et 1865, arrachèrent violemment le Sleswig-Holstein au Danemark. Le coup fait (1) le Hohenzollern et la Habsbourg se partageant comme une proie ce pays autonome conquis par eux pour le compte de l'Allemagne. La Prusse s'attribue le Sleswig, et l'Autriche le Holstein, «sa part de la possession des droits» cédés par le roi Christian de Danemark sur la totalité des deux duchés (2).

Le cabinet des Tuileries se fâche tout rouge et leur déclare que c'est là «une pratique odieuse de l'Europe», et qu'il en faut chercher les précédents «aux âges les plus funestes de l'histoire» (3).

On vengait du même coup le Danemark et la France par cette belle et noble violation du droit et la conscience des peuples. Enfin le gouvernement français s'indignait, à fort juste titre, de ce que «les populations n'avaient été consultées sous aucune forme». Ce fut tout.

Mais, en 1866, le médiateur de Nibelsbourg inscrivit cette clause dans les préliminaires de paix: «Les duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, à l'exception de la partie du Sleswig dont les populations, librement consultées, désiraient être rattachées au Danemark» (Art. 1er).

Cette clause de libre vote des populations est toute française. Déjà aux conférences de Londres, le cabinet des Tuileries préconisait ce mode de trancher le conflit dano-allemand. «C'est en vertu de leur nationalité, disait le plénipotentiaire français, que les habitants des territoires danois ont été réunis au Danemark et ceux du sud à l'Allemagne».

M. de Bismarck ne refusa pas à l'Empereur Napoléon la satisfaction de faire inscrire dans le traité de Prague le principe du suffrage populaire, alors que les meilleures forces de la Prusse se trouvaient encore rassemblées au fond de la Bohême. Mais, ce danger écarté, la Prusse agitée, la Prusse inquiète, la Prusse du Nord organisée militairement, l'Allemagne du Sud liée par des traités d'alliance offensive et défensive, il annexa purement et simplement à la Prusse le Sleswig tout entier comme le Holstein; il incorpora dans l'armée prussienne les Danois des districts septentrionaux, et organisa et administra cette province à la prussienne; il y fit même élire des députés à la seconde chambre de Berlin et au parlement de la confédération.

Et quand on lui remit sous les yeux l'article 3 des préliminaires de Nibelsbourg et l'article 5 du traité de Prague, l'un et l'autre relatifs au libre vote des populations, ce grand génie diplomatique ne put résister à l'envie de remplir cet engagement positif les plus belles raisons du monde. La France n'a point signé les traités de Nibelsbourg et de Prague, elle n'a point accepté l'annexion prussienne. Le Danemark n'en a pas plus signé; il a cédé tous ses droits sur le Sleswig par le traité du 30 octobre 1864 ou traité de Vienne. Cette affaire ne regarde que la Prusse et l'Autriche et cette dernière partie, au lieu de réclamer de demander l'exécution des clauses de Nibelsbourg et de Prague.

«A ces arguments on en ajouta d'autres: le traité de Prague n'a pu déléguer quels sont les districts qui pourront être rattachés au Danemark à la suite d'un libre vote. Or la Prusse a acquis dans le nord du Sleswig, l'Alsace et Duppel, position stratégique qu'elle ne s'est point engagée à abandonner, et qu'elle ne considérera géographiquement, militaires et politiques l'obligé à garder. Enfin il faut que le Danemark, avant qu'il puisse consentir à une rétrocession quelconque, offre des garanties en faveur des Allemands qui habitent les districts septentrionaux.

Mais quelles garanties le Danemark aurait-il pu donner autre que celles de droit commun, qui sont les mêmes pour tous les habitants, soit français, soit étrangers. A propos de cela, M. de Bismarck a pourtant avancé une théorie aussi insoutenable au point de vue du droit des gens qu'irraisonnable dans l'application: «Supposons que par un traité quelconque, on se trouvât d'Allemands déclarant bien haut qu'ils veulent rester tels, nous ne pourrions, à mon avis, faire autrement que d'assurer leur sort futur, soit en leur réservant des enclaves, soit en contractant avec le Danemark un traité international pour la scrupuleuse observation duquel nous devrions demander d'autres garanties que celles qui précéderaient si imparfaitement jadis les Allemands du Sleswig» (4).

Ainsi des enclaves prussiennes à Alsen, Duppel et Flensbourg, un traité international qui cédait sans doute place le Danemark, sous le rapport militaire, par rapport à la situation géographique de la Prusse, voilà la solution qu'on rapportait à Berlin. Et c'est pourquoi l'on ouvrit des négociations avec le Danemark, dont on se flattait d'avoir plus facilement raison que de la France.

Mais, à Copenhague, on a résolu de résister à la pression de Berlin; et si la France n'a point mis sa signature au bas des traités de Nibelsbourg et de Prague, elle n'a point signé les districts septentrionaux du Sleswig n'en figure pas moins parmi les préliminaires proposés par l'Empereur des Français le 14 juillet 1865.

Le ministre de France à Copenhague donna officiellement avis au gouvernement danois, le 26 juillet, de l'acceptation de cette clause par les négociateurs de Nibelsbourg; et, à la même date, vint à Copenhague le comte de Lhuys au sujet de cette communication.

«M. le comte de Frijs, en présence de la constatation authentique du résultat de nos démarches en faveur du Danemark, m'a renouvelé avec émotion ses sentiments de profonde reconnaissance envers l'Empereur et son gouvernement. Il fut signalé enfin que cette constatation authentique a été rendue publique par le livre jaune de 1867. En sorte que la France se trouve ici moralement engagée envers le Danemark.

Tout le nord du Sleswig jusqu'à Tonder et Flensbourg, y compris Alsen et Duppel, est essentiellement danois. Aux élections du 12 février 1867 pour le parlement fédéral, le candidat danois, M. Kryger, obtint 18,772 suffrages, soit 81 1/2 p. 100 dans le premier collège électoral, composé des bailliages de Haderslev, Aabenrae, Glemstok et le district de Slog. Dans cette partie danoise du Sleswig, le candidat électoral, M. Almann, fut élu par 6,003 voix, soit 86 3/4 p. 100. Il obtint 4,256 voix dans le district d'Alsen; à Duppel, sur 233 électeurs inscrits, 192 votèrent pour lui.

Malgré les manœuvres prussiennes, favorisées par l'occupation militaire, les patriotes des districts septentrionaux ont affirmé leur nationalité devant l'Europe en envoyant jusqu'à trois fois les mêmes députés soit au parlement fédéral, soit à la seconde chambre de Berlin, d'où MM. Almann et Kryger se sont fait exclure pour refus de serment au roi de Prusse.

Si donc les populations avaient à se prononcer par ce libre vote que le traité de Prague a expressément réservé, le résultat ne serait pas douteux: Alsen et Duppel, cédés de fait à la Prusse, seraient restés de droit à la France, et elle garde au mépris du droit national et de ses propres engagements, échappé à cette puissance.

On le sait à Berlin. Et voilà pourquoi M. de Bismarck a fait au parlement de la confédération du Nord cette déclaration sans vergogne: «Quant à la frontière, que nous ne pouvons ni ne voulons dépasser, elle sera marquée par l'intérêt national» (5).

«Mais il est opportun de montrer que les intérêts danois et les intérêts français sont étroitement liés dans la guerre actuelle.

On le sait à Berlin. Et voilà pourquoi M. de Bismarck a fait au parlement de la confédération du Nord cette déclaration sans vergogne: «Quant à la frontière, que nous ne pouvons ni ne voulons dépasser, elle sera marquée par l'intérêt national» (5).

TRANSPORT DES MALLEES

Table with columns: BUREAU DE POSTE, Montréal, 25 avril 1870. Rows include destinations like OTTAWA, QUEBEC, MALLEES LOCALES, PROV. MARITIMES, ETATS-UNIS, INDES OCCIDENTALES.

ANNONCES DIVERSES.

ALBOKASAR ARRIVE ENFIN. Cet élégant tonique Turc est un des plus délicats et des plus salutaires remèdes qui aient été soumis à l'approbation publique...

ANNONCES DIVERSES.

J. A. RAFTER & CIE. OUVERT LEUR NOUVEAU MAGASIN VETEMENTS AU NO. 463, RUE NOTRE-DAME.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS. C. H. & G. LEFAIVRE prend la liberté d'informer les citoyens de Montréal qu'ils viennent d'ouvrir le magasin antrefois occupé par A. Walsh...

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC. CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA. 1869—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869. Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit:

STEAMERS

La Compagnie des vapeurs Océaniques de Montréal. 1869. ARRANGEMENTS D'HIVER. Les LIGNES de cette Compagnie se composent de vapeurs en fer de première classe, à double engin, des chantiers de la Clyde, dont les noms suivent:

BATEAUX-A-VAPEUR

LIGNE DES MARCHANDS. Pour les Passagers et les Marchandises. Le Bateau-A-Vapeur de premier ordre ACADIA, Capitaine MALCOLMSON, partira du quai du Soufflard, Port Colborne, Port Dover, Amherstburg, Windsor, Détroit, Sarnia, Goderich, Kincardine, Owen Sound et Meaford, dans les premiers jours de cette semaine.

ANNONCES DIVERSES.

Compagnie Canadienne de Navigation. DEUX DÉPARTS PAR JOUR. LIGNE DIRECTE DES STEAMERS DE LA Malle Royale. Beauharnois, Cornwall, Prescott, Ogdensburg, Brockville, Alexandria Bay, Clayton, Kingston, Toronto, Hamilton.

ANNONCES DIVERSES.

MILLAR & JONES, AGENTS MARITIMES. BUREAU: 10, RUE ST. NICOLAS. MILLAR & JONES, QUAI ANGLIN. HABITS, PANTALONS ET VESTES DE BROADWAY.

ANNONCES DIVERSES.

EMMAGASINAGE POUR TOUTES SORTES DE MARCHANDISES. CAVES ET VOÛTES extrêmement fraîches pour l'Été, et à l'épreuve de la Gelée pour l'Hiver. HANGAR DE BRIQUE ROUGE, Nos. 273, 275 & 277, RUE DES COMMISSAIRES.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS. Je soussigné, certifie que depuis le 24 août de six mois je suis extraordinairement malade, j'ai souffert de douleurs dans le dos, le cou, les bras, les jambes, etc.

CHEMINS DE FER

GREAT WESTERN DU CANADA. A compter de cette date, jusqu'à nos heures courantes, les Trains laisseront TORONTO aux heures suivantes: Train Express à 7 heures A. M. pour Hamilton, Brantford, London, Paris, Ogdensburg, Buffalo, Harrisburg, Québec, etc.

STEAMERS

1870 navires faisant le voyage 1870. Tous les 15 jours entre Montréal, Québec et Londres. Les vapeurs de cette Compagnie ont les noms suivants, ou d'autres, aussi de première classe, font tous les quinze jours le voyage entre MONTRÉAL, QUÉBEC ET LONDRES.

BATEAUX-A-VAPEUR

IRET DE MONTRÉAL. Le puissant et commode bateau, City of Québec, Capitaine, partira de Québec à 4 heures du matin, le 29 courant, pour le port de Montréal, à 10 heures du matin, par le chemin de fer de Québec à Montréal, et de là, par le chemin de fer de Québec à Halifax, N. S.

ANNONCES DIVERSES.

WILLIAM LAWES, No. 31, RUE ST. JOSEPH, Marchand de toute espèce de Papier à Envelopper, aussi de Papier et de vieux Fer.

ANNONCES DIVERSES.

P. J. COX, FABRICANT DE TOUTES SORTES DE Balances à plate-forme et pour comptoirs, 687, RUE CRAIG.

ANNONCES DIVERSES.

GRAINES! GRAINES! Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDIN, de la plus belle qualité.

ANNONCES DIVERSES.

BOIS DE CONSTRUCTION. 12,000,000 de pieds. NOUS avons en chantier et offrons au public des constructions de bois de 12,000,000 de pieds.

CHEMINS DE FER

MEDECINES BREVETÉES. Wm. YOUNGER & Cie, 4 l'Abbey & Holywood, EDMONTOUR, J. G. SIDÉY, Agent pour le Canada.

STEAMERS

JAS. GOULDEN, Pharmacien -- Chimiste, 177 et 179 Rue St. Laurent, (Près le Marché) MONTRÉAL.

BATEAUX-A-VAPEUR

W. MONTGOMERY, CHARPENTIER ET CONSTRUCTEUR, No. 14, RUE EVANS, (Près le Marché) MONTRÉAL.